

Barème des amendes et des retraits de points éventuels

	Libellé de l'infraction	Art. du code de la route	Montant de l'amende en €	Retrait de point(s)	Suspension du permis	Immobilisation du véhicule
Contraventions de 5^{ème} classe	Utilisation d'un appareil destiné à détecter ou perturber les contrôles radars ou indiquant la position des radars	R 413-15	1 500 €	6	3 ans	Confiscation si appareil fixé sur le véhicule
	1ère infraction de vitesse ≥ 50 km/h	R 413-14-1	1500 €, délit si récidive	6	3 ans	Confiscation du véhicule stage obligatoire
	Non respect des règles concernant le franchissement des barrières de dégel	R 411-21	1500 €, doublé si récidive	aucun	3 ans	Oui
	Non respect des règles sur les passages des ponts	R 422-4	1500 €, doublé si récidive	aucun	3 ans	Oui
	Usage d'un appareil dans le champ de vision (écran) vidéo sauf GPS	R 412-6-2	1500 €	3		Confiscation de l'appareil
Contraventions de 4^{ème} classe	Libellé de l'infraction	Art. du code de la route	Montant de l'amende en €	Retrait de points	Suspension du permis	Immobilisation du véhicule
	Non respect de l'interdiction de circuler sur une route fermée temporairement	R 411-21-1	AMENDE MINOREE 90 €	3	3 ans	
	Non respect de l'arrêt au feu rouge ou au stop	R 412-30 R 415-6		4	3 ans	
	Excès de vitesse > 40 km/h et < 50 km/h (rétention immédiate du permis)	R 413-14		4	3 ans	
	Excès de vitesse > 30 km/h et < 40 km/h	R 413-14		3	3 ans	
	Excès de vitesse > 20 km/h et < 30 km/h	R 413-14		2	aucune	
	Excès de vitesse < 20 km/h si vitesse maxi < ou = 50 km/h	R 413-14		1	aucune	
	Défaut de maîtrise de la vitesse	R 413-17		aucun	aucune	
	Arrêt ou stationnement dangereux (*)	R 417-9		AMENDE FORFAITAIRE 135 €	3	3 ans
	Arrêt ou stationnement de nuit ou par visibilité insuffisante sans éclairage (*)	R 416-12	3		3 ans	
	Circulation à gauche sur chaussée à double sens	R 412-9	3		3 ans	
	Circulation en sens interdit	R 412-28	AMENDE MAJOREE 375 €	4	3 ans	
	Exécution d'une marche arrière ou d'un demi-tour sur autoroute	R 421-6		4	3 ans	
	Circulation de nuit ou par visibilité insuffisante sans éclairage	R.41 6-11		4	3 ans	
	Dépassement dangereux	R 414.4, R 414.6, R 414.7, R 414.8, R 414.10, R 414-11	SI TRIBUNAL, 750 € MAXIMUM	3	aucune	
		3 ans				
	Franchissement de ligne continue	R 412-19		3	3 ans	
Chevauchement de ligne continue	R 412-19	1	3 ans			

	Libellé de l'infraction	Art. du code de la route	Montant de l'amende en €	Retrait de point(s)	Suspension du permis	Immobilisation du véhicule
	Franchissement d'un passage à niveau fermé	R 422-3		4	3 ans	
	Accélération par conducteur sur le point d'être dépassé	R 414-16		2	3 ans	
	Refus de serrer à droite par conducteur sur le point d'être dépassé	R 414-16		2	3 ans	
	Conduite en état alcoolique > 0,25 et < 0,40 mg/l d'air expiré Conduite en état alcoolique > 0,10 mg/l (autobus)	R 234-1		6	3 ans	
	Circulation sur bande d'arrêt d'urgence	R 412-8		3	3 ans	
	Usage d'un téléphone tenu en main par conducteur d'un véhicule en circulation	R 412-6-1		3		
	Franchissement ou chevauchement de la ligne de BAU	R 412-22		1	3 ans	
Contraventions de 4ème classe	Circulation, arrêt ou stationnement sur bande centrale séparative d'autoroute	R 421-5	AMENDE MINOREE 90 €	2	3 ans	
	Défaut de port de casque	R 431-1		3	aucune	
	Défaut de port de ceinture de sécurité (VL, VU, PL 01/07/03, car)	R 412-1		3	aucune	
	Circulation avec pneumatique détérioré	R 314-1				oui
	Circulation d'un véhicule sans plaque d'immatriculation (ou plaque illisible)	R 317-8	AMENDE FORFAITAIRE 135 €			oui
	Mise en circulation d'un véhicule sans carte grise	R 322-1		aucun	aucune	Oui (R322.5)
	Mise en circulation malgré immobilisation (véhicule léger)	R 325-2				oui
	Maintien en circulation d'un véhicule sans visite technique périodique	R 323-1 R 323-6				oui
	Refus de priorité (y compris piétons)	R 41 5-4 à R 41 5-12	AMENDE MAJOREE 375 €	4	3 ans	
	Transport interdit d'enfant de moins de 10 ans aux places avant	R 412-3		aucun	aucune	
	Transport interdit d'un enfant de moins de 18 ans sans ceinture de sécurité	R 412-2		aucun	aucune	
	Non respect des distances de sécurité entre véhicules	R 412-12		3	3 ans	
	Non présentation du permis de conduire dans les 5 jours qui suivent la verbalisation	R 233-1		aucun	aucune	
	Conduite sans respect des restrictions d'usage mentionnées sur le permis de conduire	R 221-1		3	3 ans	
	Dépassement interdit en cas de neige ou de verglas	R 414-17		aucun	3 ans	
	Défaut de gilet ou de triangle ou défaut d'utilisation	R 416-19		aucun		

	Libellé de l'infraction	Art. du code de la route	Montant de l'amende en €	Retrait de points	Suspension du permis	Immobilisation du véhicule
Contravention de 3ème classe	Saillies ou pare-buffles	R 317-23	135 €	aucun	aucune	
	Éclairage et dispositif de signalisation défectueux ou non conformes	R 313-1	AMENDE MINOREE 45 €	aucun	aucune	oui si nuit ou jour visibilité réduite
	Circulation d'un véhicule équipé d'un dispositif de freinage non conforme	R 315-1		aucun	aucune	oui
	Plaques non conformes (entretien, homologation, vente)	R 317-8	AMENDE FORFAITAIRE 68 €			
	Bande rétro réfléchissante pour 2 roues à compter du 01/01/2013	R 431-1-2	AMENDE MAJOREE 180 €	2		
	Excès de vitesse < 20 km/h avec limitation > 50 km/h	R 413-14		1	aucune	
	Libellé de l'infraction	Art. code de la route	Montant de l'amende en €	Retrait de points	Suspension du permis	Immobilisation du véhicule
Contraventions de 2ème classe	Changement important de direction sans avertissement préalable	R 412-10	AMENDE MINOREE 22 €	3	3 ans	
	Non acquittement d'un péage ou d'un ouvrage routier	R 412-17				
	Arrêt et stationnement gênant ou abusif	R 417-10	AMENDE FORFAITAIRE 35 €			oui si conducteur absent
	Non présentation de l'attestation assurance lors d'un contrôle routier	R 233-3	AMENDE MAJOREE 75 €			
	Non circulation en marche normale sur la voie de droite	R 412-23				
	Libellé de l'infraction	Art. du code de la route	Montant de l'amende en €	Retrait de points	Suspension du permis	Immobilisation du véhicule
Contravention de 1ère classe	Infraction à l'arrêt ou au stationnement (parcmètre)	R 417-1 à R 417-6	AMENDE FORFAITAIRE 17 € AMENDE MAJOREE 33 €			
	Non présentation du permis lors d'un contrôle routier	R 233-1	AMENDE FORFAITAIRE 11 € AMENDE MAJOREE 33 €	aucun	aucune	

	Libellé de l'infraction	Art. du code de la route	Montant de l'amende en €	Retrait de points	Suspension du permis	Immobilisation du véhicule
Contravention de 1ère classe « piéton »	Contraventions commises par les piétons	R 412-34 à R 412-43	AMENDE FORFAITAIRE 4 € AMENDE MAJOREE 7 €			

(*) Pas d'amende minorée